

## COMPOSTEURS DOMESTIQUES Demande de subvention

### Le principe

Le compostage est un moyen de recycler vos déchets verts. En effet, les déchets organiques et déchets de cuisine une fois compostés deviennent un engrais naturel pour le jardin.

Dans le cadre de sa politique incitative de réduction des déchets, la Communauté de Communes Haut Bugey a décidé, par délibération du Conseil Communautaire du XXX, de subventionner l'achat de composteurs individuels par les particuliers.

### Conditions de subvention

Pour pouvoir prétendre à cette aide à l'achat d'un composteur, **toutes les conditions suivantes doivent être remplies**, à savoir :

- Condition d'habitation : la subvention sera attribuée uniquement aux particuliers domiciliés sur le territoire de la communauté de communes Haut Bugey qui en feront la demande.
- La facture doit être acquittée et doit être établie au nom et à l'adresse de l'utilisateur qui fait la demande de subvention.
- Le composteur doit se trouver dans le jardin de l'utilisateur qui en fait la demande. **La Communauté de Communes Haut Bugey se réserve le droit de se rendre sur place** et vérifier la véracité des informations et exigera le remboursement du montant de la subvention pour toute effraction relative aux conditions d'obtention.
- La Communauté de Communes Haut Bugey ne subventionnera qu'un composteur maximum par foyer (même adresse et même producteur).
- Seuls les composteurs achetés après le 31 décembre 2014 seront subventionnés.

### Montant de la subvention

La Communauté de Communes Haut Bugey versera une aide financière aux particuliers qui font l'acquisition d'un composteur individuel, sous la forme d'un remboursement partiel de leur dépense.

Le montant de l'aide versée est calculé comme suit :

- le montant de l'aide alloué à un particulier ayant acheté un composteur est égal à 50% du prix d'achat TTC du dit composteur,
- le montant de l'aide est plafonné à 25 € par adresse.

**Demande de subvention** (à déposer complétée, datée, signée avec pièces justificatives, soit à la Communauté de Communes Haut Bugey, 57 Rue René Nicod, 01100 Oyonnax, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, soit à la déchetterie de Veyziat, Route de Thoirette, 01100 Veyziat, du lundi au dimanche, de 9 h 00 à 18 h 00)

Cadre réservé à la Communauté de  
Communes Haut Bugey

Dossier arrivé le :

Demande instruite le :

Accord       Refus

Joindre impérativement à ce formulaire un RIB  
pour le versement de la subvention.

Remplir obligatoirement l'attestation sur  
l'honneur ci-après.

#### Identification du demandeur

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

e-mail :

Adresse de l'installation (si différente) :

#### Identification du composteur

Volume du composteur acheté : ..... litres

Marque :

Prix d'achat du composteur : ..... € TTC  
(joindre IMPÉRATIVEMENT la facture à la demande)

Date d'achat du composteur :  
(IMPÉRATIVEMENT après le 31/12/2014)

Signature  
du demandeur

Documents joints à la demande :

- Attestation sur l'honneur complétée, datée et signée par le demandeur
- Original de la facture d'achat du composteur (facture acquittée par le demandeur de la subvention et établie à son nom et à son adresse)

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (EDF, GDF, eau...) au nom et à l'adresse du demandeur de la subvention
- Relevé d'identité bancaire (RIB) du demandeur ou relevé d'identité postal (RIP)

**Attestation sur l'honneur**

---

Je soussigné

NOM : .....

Prénom : .....

demeurant à :

.....  
.....  
.....

certifie sur l'honneur avoir fait l'acquisition d'un composteur conforme à celui détaillé sur la facture jointe à mon dossier de subvention transmis à la Communauté de Communes Haut Bugey.

Ce composteur se situe dans mon jardin au :

.....  
.....  
.....

Si tel n'était pas le cas, je m'engage à rembourser la subvention obtenue par la Communauté de Communes Haut Bugey.

Pour valoir ce que de droit,

le .....

à .....

Signature